Assurances

### FAITS D'ACTUALITÉ

#### Rémi Moreau

Volume 66, numéro 1, 1998

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1105194ar DOI : https://doi.org/10.7202/1105194ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

**ISSN** 

0004-6027 (imprimé) 2817-3465 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Moreau, R. (1998). FAITS D'ACTUALITÉ. Assurances, 66(1), 131–142. https://doi.org/10.7202/1105194ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

### FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

#### La TVQ est passée de 6,5 à 7,5 % depuis le ler janvier 1998

Le Gouvernement du Québec a souhaité la bonne année aux Québécois en promulguant une hausse de 6,5 % à 7,5 % de la TVQ à partir du 1<sup>er</sup> janvier dernier. Selon le Gouvernement, cette réforme permettra de réduire de 15 % l'impôt des personnes gagnant 50 000 dollars ou moins et permettre à l'ensemble des contribuables de gagner quelque 280 millions de dollars. Le relèvement de la taxe de vente s'accompagne d'une réforme de la fiscalité qui devrait procurer une réduction de près de 850 millions de dollars en impôt sur le revenu des particuliers. Rappelons que les produits d'assurance ne sont pas assujettis à cette taxe, sauf le cas particulier de l'assurance automobile, assujetti à une taxe spéciale de 5 %.

# 2. Le rapport annuel de la Munchener Rück sur les catastrophes naturelles

Dans son étude annuelle sur les catastrophes naturelles, le célèbre réassureur allemand, numéro un mondial, a estimé à 4,5 milliards de dollars les dommages assurés, en 1997, encourus à la suite de quelque 530 grandes catastrophes naturelles. Ce chiffre de 4,5 milliards représente 15 % des pertes économiques globales et se traduit par une diminution des dégâts matériels assurés par rapport à l'année 1996 (se situant alors à 9 milliards de dollars). L'ensemble des pertes économiques, tous dommages confondus, assurables ou non, ont représenté un montant de 30 milliards de dollars, soit 50 % des coûts totaux de 1996, qui s'élevaient alors à 60 milliards de dollars.

Néanmoins, la nature a été moins bienveillante envers l'espèce humaine puisque treize mille personnes, par rapport à douze mille en 1996, ont péri à la suite des catastrophes naturelles dans le monde.

Voici les pires catastrophes naturelles en 1997:

- les inondations qui ont ravagé l'Europe de l'Est (110 décès et 5,3 milliards de dollars, dont 800 millions de dollars en pertes assurables);
- les crues aux États-Unis (3 milliards de dollars);
- les crues en Chine (1,5 milliard de dollars);
- les inondations en Somalie et au Myanmar (nom officiel de la Birmanie), causant la mort de 2 500 personnes;
- les tremblements de terre et les éruptions volcaniques, principalement en Italie et en Iran.

Les inondations et les tempêtes ont représenté 82 % des pertes économiques totales et 97 % des montants assurés.

## 3. La fusion annoncée entre la Banque Royale et la Banque de Montréal

La nouvelle annoncée le vendredi, 23 janvier 1998, 8 h 55, sur les fils de presse, a eu l'effet d'une bombe, non seulement dans la population mais aussi auprès de la classe politique : la Banque Royale, la première banque canadienne, et la Banque de Montréal, la troisième en importance, ont décidé de fusionner leurs activités (une fusion de 40 milliards de dollars) pour devenir une mégabanque d'ici un an ou deux, si elles obtiennent l'aval des autorités canadiennes. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 1997, les bénéfices de la Banque Royale ont totalisé 1,68 milliard de dollars et ceux de la Banque de Montréal, 1,31 milliard de dollars. Les actifs des deux banques sont respectivement de 245 milliards et 208 milliards de dollars. La première emploie 50 700 personnes et la seconde 34 000 personnes.

Cependant, il semble que le ministre canadien des Finances et ses collègues n'aient guère le choix, car en signant l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève, le 12 décembre dernier, Ottawa aurait consenti implicitement à la libéralisation mondiale des services financiers. D'ores et déjà, cette fusion s'expliquerait par la concurrence croissante des sociétés étrangères sur le marché canadien des services financiers, dominé par des géants, tel la Citibanque et la Banque de Hong Kong, dont la présence au Canada est significative, et qui ne cesse de s'étendre.

Des mastodontes des États-Unis et d'ailleurs commencent à menacer singulièrement les banques canadiennes et tout le secteur des services financiers, qui compte pour plus de 5 % du PIB (environ 40 milliards de dollars).

À elles seules, les opérations internationales de change représenteraient 1 200 milliards de dollars par jour. Que nous réserve le marché mondial des services financiers libéralisés, qui regrouperaient, à compter de 1999, les activités internationales des banques, des sociétés d'assurance et des firmes de courtage en valeurs mobilières dans un marché mondial évalué à des milliers de milliards de dollars?

#### 4. Réforme fédérale des institutions financières

C'est dans ce contexte (voir la chronique précédente) que se situe la prochaine réforme fédérale des institutions financières qui sera entamée à la suite du rapport du Groupe de travail, créé en 1996, qui devrait être remis au ministre des Finances d'ici septembre 1998. Nul doute que se posera l'épineuse question sur l'autorisation des fusions entre les grandes banques canadiennes ou sur leur acquisition par des concurrents étrangers, ou encore sur l'étendue de leurs pouvoirs, dont celui tant recherché de vendre des assurances dans leurs succursales. On sait que les lobbies d'assurance s'opposent fermement à ce que les banques obtiennent des pouvoirs accrus, car elles jouissent déjà de «privilèges inacceptables» au yeux de plusieurs assureurs.

Ils sont d'autant plus décriés que, pour une quatrième année consécutive, les bénéfices réalisés par les banques canadiennes ont atteint des records inégalés avec un cumulatif qui devrait dépasser les sept milliards de dollars. Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 octobre 1997, cinq banques canadiennes ont déclaré individuellement un bénéfice net supérieur à un milliard de dollars.

## 5. Le point sur la réforme québécoise sur les intermédiaires de marché

Devant les intérêts contradictoires des parties, le ministre de l'Économie et des Finances du Québec a annoncé, à la fin de l'été dernier, le report du dépôt du projet de loi 134 sur la distribution de produits et de services financiers, dont l'adoption était prévue pour l'automne dernier. Le projet de loi a finalement été déposé le 12 décembre dernier, mettant fin aux déchirements qui opposent depuis plus d'un an les principaux intéressés, dont l'Association des

courtiers d'assurances de la province de Québec, l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes, le Bureau d'assurance du Canada et le Mouvement Desjardins.

Le projet de loi 188, remplaçant la Loi sur les intermédiaires de marché, qui a été débattu à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires, en février 1998, renferme 490 articles qui concrétisent le décloisonnement québécois, amorcé il y a plusieurs années. Il ouvre la porte à Desjardins en permettant aux Caisses de vendre, en sus de ce qu'elles faisaient déjà (assurance automobile et assurance habitation), des assurances de personnes, mais aux conditions prévues par la loi, c'est-à-dire dans un espace distinct prévu à cette fin.

### 6. La crise financière asiatique et l'onde de choc canadienne

La crise monétaire dans les pays émergents du Sud-Est asiatique, qui a débuté par la dévaluation du baht thaïlandais, en septembre 1997, a immédiatement fait d'autres vagues de dévaluation monétaire aux Philippines, en Malaisie, puis en Indonésie, pour ensuite affecter les grandes places boursières d'Asie, notamment celle de l'Indonésie, puis celle de Hong Kong. Le Fonds Monétaire International a même dû intervenir grâce à un prêt de 16,7 milliards de dollars à la Thaïlande. Une aide du FMI à l'Indonésie, d'environ 40 milliards de dollars est également disponible, mais sous réserve d'appliquer une réforme de ses structures économiques. Dans la foulée de la crise, c'est d'abord l'économie coréenne, ensuite l'économie japonaise qui ont été touchées et qui ont dû réduire leurs importations pour rétablir l'équilibre de leurs paiements extérieurs.

Une étude récente de Jardine Fleming International Securities Ltd. précise que les créances douteuses accumulées dans les systèmes bancaires de la Thaïlande, de la Malaisie, de l'Indonésie, des Philippines et de Singapour seraient supérieures à 70 milliards de dollars (soit 15 % du total des prêts de ces pays et 13 % de leur PIB cumulé).

À la fin de janvier, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed) a chiffré à plus de 700 milliards de dollars (compte non tenu du Japon) le coût de la crise asiatique pour les investisseurs privés dans le monde, du 1<sup>er</sup> juin 1997 au 31 janvier 1998.

Le Canada n'a pas été sans subir une terrible onde de choc, attribuée en partie par les analystes à cette tourmente monétaire et financière asiatique, puisque le dollar n'en finissait plus de glisser, en janvier dernier. Alors que la devise canadienne avait gagné un seuil respectable au dessus de 74 cents US, à la fin de l'été, elle a commencé une lente plongée, depuis octobre, qualifiée par certains exégètes de descente aux enfers. En effet, elle s'est permis un nouveau bas historique, par rapport à la devise américaine, et ce trois jours d'affilée, en fermant à 68,81 cents US, le 27 janvier, puis à 68,57 cents US, le 28 janvier, puis 68,25, le 29 janvier, le jour où on a trouvé le plancher. La Banque du Canada est alors intervenue en augmentant son taux directeur de cinquante points pour le porter à 5 %, en vue de tenter de défendre le dollar canadien face à son éponyme américain.

### 7. Partage européen de l'assurance entre Allianz et Generali

En retirant son offre publique d'achat sur les AGF, la compagnie Generali, le premier assureur italien, permet à l'assureur allemand Allianz de détrôner AXA-UAP comme premier assureur européen et de reprendre la place qu'il lui avait abandonnée en novembre 1996. L'accord conclu à la mi-décembre entre les deux assureurs sur le contrôle des AGF, l'ancien numéro deux français, aurait pour effet de transformer profondément le paysage tricolore. Il semble que la marque allemande disparaîtrait des enseignes commerciales dans les assurances de particuliers en France, au profit de la bannière AGF. Cependant, la bannière Allianz serait exclusive en matière de risques industriels, vu la renommée internationale de l'assureur allemand dans cette branche.

Le coup est rude pour l'assurance française, clamait un éditorial de L'Argus (numéro du 26 décembre 1997). Si Allianz a pu prendre le contrôle des AGF et d'Athéna, il a dû faire des concessions à Generali, évitant ainsi une lutte boursière sanglante, qui a pu se porter acquéreur de deux filiales d'Athena (les sociétés GPA et Proxima).

### 8. Les risques spécialisés de plus en plus courus dans l'offre d'assurance au Québec

Selon une étude publiée par notre confrère, Le Journal de l'assurance (janvier 1998), il semble révolu le temps où seuls les assureurs spécialisés (ils seraient une dizaine de grossistes actifs dans ce segment de marché) consentaient à garantir certains types de risques, tels bars, restaurants, hôtels, etc. Motivés par le peu de croissance des taux dans les lignes traditionnelles, domaine où sévit une forte concurrence, les assureurs IARD en général semblent

investir de plus en plus la niche des risques spécialisés, qui représentent 30 millions de dollars de primes au Québec, soit l'équivalent de 0,7 % du montant total des primes québécoises d'assurance de dommages en 1996.

### 9. Les résultats du troisième trimestre de 1997 des assureurs IARD canadiens

L'industrie de l'assurance IARD canadienne a généré des primes nettes totalisant 4,9 milliards de dollars, au cours du quatrième trimestre de l'année 1997, par rapport à 4,7 milliards de dollars au cours du trimestre correspondant de l'année 1996, soit une augmentation de 3,7 %. Les résultats techniques demeuraient toujours déficitaires, les pertes se chiffrant à 43 millions de dollars, alors que les revenus de placement avant impôt s'élevaient à 555 millions de dollars (par rapport à 594 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 1996).

Les revenus nets après impôt ont totalisé 586 millions de dollars par rapport à 312 millions de dollars l'an dernier pour le même trimestre.

Voyons les résultats tirés du dernier Quarterly Report:

	1997	1996
Primes nettes émises	4 928\$	4 754\$
Primes gagnées	4 638\$	4 559\$
Sinistres nets	3 239\$	3 415\$
Rapport sinistres à primes net	69,8 %	74,9 %
Frais encourus	1 464\$	1 424\$
Pertes techniques avant impôt	- 43\$	- 259\$
Rapport combiné	101,4 %	106,1 %
Revenus de placement avant impôt	555\$	594\$
Gains de capital	243\$	107\$
Revenus d'opération après impôt	586\$	312\$

#### 10. Mieux prendre en compte la gestion des risques

Selon Martyn Jones, associé et membre du comité exécutif du cabinet britannique Deloitte & Touche, le rôle des membres de

conseils d'administration est capital, non seulement sur le plan des contrôles ayant trait aux risques financiers, mais encore au niveau de ces purs risques financiers que sont les produits dérivés et autres. Les administrateurs doivent aussi prendre en compte, d'une façon accrue, la gestion des risques encourus dans l'entreprise, tels ceux qui suivent:

- · ceux qui découlent de mauvais choix stratégiques;
- les risques opérationnels liés à une mauvaise application des bonnes idées;
- les risques engendrés par une mauvaise information avant toute prise de décision.

### II. Activités médicales risquées: les primes montent en flèche

Parmi les spécialités médicales à haut risque de poursuites judiciaires, l'obstétrique serait la plus élevée. Au Québec, on serait passé de sept poursuites en 1986 à soixante-quatorze en 1991 et à cent trente-sept en 1996, soit 40 fois plus qu'en 1986. Sont également touchés les chirurgiens orthopédistes, les neurochirurgiens, les chirurgiens cardiaques, qui doivent débourser une prime d'assurance annuelle supérieure à 20 000 dollars, comparativement à une prime de 5 000 dollars pour les médecins de famille ou les généralistes.

Les montants accordés par les tribunaux en dommages compensatoires aux patients lésés par leur médecin prennent des proportions faramineuses et ils ont pour effet de propulser les primes d'assurance médicale à un niveau jamais atteint au Canada.

À titre d'exemple, un obstétricien doit verser aujourd'hui près de 30 000 dollars de primes d'assurance pour avoir le droit d'exercer sa profession au Québec, par rapport à quelque 5 000 dollars il y a à peine dix ans. Le coût de l'augmentation des primes d'assurance de responsabilité professionnelle représente pour les obstétriciens une facture de 97 millions de dollars.

Les hôpitaux ont commencé à s'organiser, dans la perspective d'une grève des obstétriciens-gynécologues, qui n'a pas eu lieu, alors que la date butoir pour l'arrêt des accouchements avait été fixée au 1<sup>er</sup> février 1998. En effet, le ministre de la Santé a donné l'assurance aux médecins spécialistes que les négociations prendront en compte l'épineux dossier des assurances.

## 12. Le transfert de la richesse au Québec par voie d'héritage

On a beaucoup parlé, l'an dernier, de l'exode de l'épargne québécoise, qui serait investie ailleurs qu'au Québec et qui pourrait dépasser les 200 milliards de dollars, selon la deuxième partie d'une étude de Rosaire Morin, directeur de *L'Action nationale*.

On sait moins cependant que des montants pouvant atteindre 1000 milliards de dollars seront transférés aux baby-boomers, à leurs enfants et à d'autres membres de leurs familles, par l'entremise de huit à dix millions de legs, et dont la vague apicale pourrait se situer vers l'an 2015. Il s'agirait, selon les analystes, du plus grand transfert de richesse intergénération de l'histoire du Québec. Une analyse plus complète est fournie dans le bulletin *Plus* (novembre et décembre 1997), une communication de London Life.

#### 13. Augmentation des vols d'autos de luxe

Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal et les dirigeants des Aéroports de Montréal confirment l'augmentation importante, pour l'année 1997, des vols d'automobiles dans le stationnement de l'aéroport de Dorval, en grande partie des véhicules 4X4 et des automobiles de luxe. À la fin d'octobre 1997, on y dénombrait le vol de 293 véhicules. Si on prend en compte le fait que ce stationnement a accueilli, durant la même période, 1,2 million de véhicules, la proportion est minime, mais elle reste inquiétante, vu la hausse de 30 % par rapport à l'année 1996.

Par ailleurs, les chiffres pour l'ensemble du pays, relevés par Statistique Canada, sont significatifs. Le nombre de véhicules volés au Canada a atteint en 1996 le nombre record de 178 580, soit un pour cent des immatriculations au pays et une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Semble-t-il qu'en se comparant à d'autres, on se console. Le taux canadien de vol de voitures est de 18 % inférieur à celui des États-Unis et de 45 % inférieur à celui de la Grande-Bretagne.

#### 14. Le bilan du sinistre de l'Eurotunnel

Le 18 novembre 1996, deux ans après son ouverture à la circulation, un gigantesque incendie endommageait le tunnel sous la Manche. On connaît maintenant l'addition qui, elle aussi, est plutôt brûlante: plus de 2 milliards de francs aux assureurs français, incluant les frais d'expertise rendus nécessaires par la présence sur les lieux d'une armée d'experts, de gestionnaires, de juristes, de techniciens en décontamination ou logistique et autres.

Au total, deux millions de francs seront versés à Eurotunnel, au titre de la police *tous risques sauf*, incluant les pertes d'exploitation, couvrant aussi le matériel roulant. La Société a reçu, à date, un acompte de 300 millions de francs (soit plus de 70,5 millions de dollars) par les coassureurs au titre de la garantie pertes d'exploitation et un premier acompte par Chubb de 40 millions de francs (ou 9,4 millions de dollars) pour indemniser le coût de remplacement de la locomotive détruite, selon la valeur à neuf (matériel d'une nouvelle génération, pas forcément compatible avec l'ancien). L'assureur a versé à date 172 millions de francs (soit 40,4 millions de dollars) pour la perte du matériel roulant. À ce jour, Eurotunnel aurait reçu 900 millions de francs (ou 211,7 millions de dollars) d'acompte pour les dommages causés au tunnel et les pertes d'exploitation. (Taux de change entre le dollar et le franc = 4,25).

#### 15. La loi française Spinetta fête ses vingt ans

Vingt ans après sa mise en place sous l'égide de la loi Spinetta, le 4 janvier 1978, l'industrie française de l'assurance construction est sérieusement diagnostiquée pour tenter d'améliorer le système. Cette industrie a accumulé des pertes atteignant 17,6 milliards de francs entre 1983 et 1996, pour un encaissement d'un peu plus de 50 milliards de francs. La FFSA signale que, pour l'année 1996, les pertes se sont élevées à 2,6 milliards de francs pour un encaissement de 4,5 milliards de francs.

Devant ces pertes abyssales, l'industrie s'interroge, d'une part sur les tarifs haussiers, de l'ordre de 15 à 20 % des primes sur plusieurs années consécutives, mais aussi sur la crise du secteur du bâtiment, qui a ralenti considérablement les souscriptions, et encore sur la concurrence sévère qui sévit sur ce marché d'assurance très spécialisé. Ce marché offre un contrat d'assurance dommages-ouvrage (l'assureur pouvant subséquemment exercer un recours contre les constructeurs) et une assurance obligatoire de responsabilité décennale protégeant les divers intervenants à l'acte de construire.

#### 16. Autre vingtième anniversaire, celui de la SAAQ

La Société de l'assurance automobile du Québec, constituée en décembre 1977 en vue de gérer le régime québécois de l'assurance automobile et dont la loi constitutive est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars

1978, a maintenant vingt ans. On se souviendra de l'ambitieux et controversé projet de réforme, piloté par Lise Payette à la suite du rapport Gauvin, créant un régime public d'indemnisation sans égard à la responsabilité. Les critiques les plus vives sont venues du Barreau du Québec, des sociétés d'assurance, des courtiers d'assurance et des experts en sinistre.

Depuis sa création, la SAAQ a versé à 600 000 victimes de la route six milliards de dollars en indemnités. Annuellement, elle reçoit plus de 25 000 nouvelles demandes d'indemnité, évalue les aptitudes de tous les nouveaux conducteurs et effectue des contrôles routiers sur quelque 100 000 véhicules de transport.

# 17. Les assureurs britanniques veulent connaître le génome de leurs clients

À la suite des progrès remarquables de la génétique moléculaire, il peut être intéressant pour quiconque d'utiliser certaines informations génétiques que recèle le patrimoine héréditaire. Dans son édition du 1<sup>er</sup> janvier 1998, *Le Monde* faisait état de la polémique actuelle entre, d'une part, les assureurs britanniques qui réclament des tests génétiques de prédisposition à certaines maladies et qui pourraient alors soit refuser de souscrire le risque, soit d'augmenter les taux et, d'autre part, la commission gouvernementale britannique sur la génétique qui estime que, au vu des connaissances actuelles, il est encore trop tôt pour envisager l'utilisation de telles informations.

#### 18. Colloque tenu à Montréal sur la fraude à l'assurance

Organisé conjointement par la Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance et par General Re, le colloque tenu le 18 février dernier à Montréal réunissait quelques 70 participants fort intéressés par les divers conférenciers.

D'entrée de jeu, Mary Lou O'Reilly, directrice exécutive de la Coalition, n'a pas manqué de définir la mission de l'organisme qu'elle dirige, tout autant que les enjeux et les défis que représentent annuellement les fraudes à l'assurance, soit 1,3 milliard de dollars par année, somme qui, faut-il le préciser, n'est pas payée par les assureurs mais bien par les assurés eux-mêmes.

Puis, Florent Gagné, sous-ministre de la Sécurité publique, a brossé un portrait de cet important organisme gouvernemental dont l'objet est de veiller à la sécurisation et à la protection des personnes et des biens. Il n'a pas manqué de se dire intéressé par des formes de partenariats, dans certains secteurs, entre le Gouvernement et l'industrie.

Une table ronde a réuni cinq conférenciers, venant de divers milieux, qui ont tenté de chercher une base commune de coopération dans la lutte contre la fraude à l'assurance. Le programme de la matinée comprenait aussi une période de discussion, alors que les participants se sont réunis en groupe afin de répondre à certaines questions portant sur l'amélioration des méthodes et les formes de coopération.

Le conférencier invité à l'heure du lunch, M. Gilles Gougeon, journaliste et animateur de l'émission La facture, a fait une allocution fort appréciée sur le rôle de témoin d'une telle émission, venant en aide à certains consommateurs victimes d'abus en rappelant que cette émission n'entendait pas remplacer les structures et les organismes en place dans la société.

En après-midi, le professeur Jean-Luc Bacher a fait le point sur l'état actuel de ses travaux de recherche, menés avec le professeur Cusson, dans le cadre d'un mandat avec le BAC sur le phénomène de gonflement des réclamations. Le programme s'est terminé à la suite d'une allocution de M. Norman Inskter, qui préside le service des enquêtes et de la sécurité de la firme KPMG, sous le thème de la fraude internationale et des moyens d'y faire échec.

En somme, un colloque stimulant, rafraîchissant, et qui donne l'heure juste sur le fléau que représentent les fraudes à l'assurance, sous toutes leurs formes, et sur le besoin de créer un partenariat durable pour y faire face.

À cet égard, nous ne pouvons que déplorer l'absence, lors du panel, d'un représentant du ministère de la Justice, si l'on considère que cet organisme joue un rôle central pour contrer la fraude. Malheureusement, tant du côté criminel que du côté civil, on observe que la volonté gouvernementale de refréner la fraude semble faire techniquement défaut. Du côté criminel, l'un des participants au panel, Me Maurice Galarneau, substitut en chef adjoint du procureur général, mentionnait la lourdeur et la difficulté des procédures à la suite des plaintes faites au bureau du Procureur général. Du côté civil, la situation n'est guère plus réjouissante, si l'on en juge par la souplesse et la largesse de certaines dispositions du Code civil, qui peuvent être perçues comme des encouragements à la fraude. Elles ont été citées et dénoncées par le passé par divers organismes, à l'occasion de l'étude du projet de loi sur la réforme du Code civil, mais leurs recommandations sont demeurées lettre morte.

#### 19. Une statistique infinitésimale

On le sait, l'assurance se nourrit de statistiques, mais heureusement qu'elle n'exige pas les modèles probabilistes aussi lilliputiens que ceux obtenus par quatre joueurs de cartes britanniques, dans un village près d'Ipswich, au sud de l'Angleterre. La chance pour qu'un joueur tire un jeu de cartes parfait, par exemple un jeu complet de treize cartes de trèfles, est estimée à 635 milliards contre un. Mais lorsque les quatre joueurs, non seulement au cours de la même partie mais encore au cours de la même donne, ont chacun tiré un jeu parfait, de trèfles, de cœurs, de piques et de carreaux, cette chance serait estimée à 2 235 197 406 895 366 368 301 599 999 contre un (ou 2 235 sextillions et des poussières).